

Protocole d'accord sur la tarification bancaire

Les organisations syndicales membres du Collectif du 5 février et les représentants des établissements financiers opérant en Martinique ont tenu deux réunions de concertation les 23 février 2009 et 4 mars 2009 en la présence de M Luc Clémenté, Conseiller général, Maire de Schoelcher, de M Gérard Hilaire, Trésorier Payeur Général de Martinique, représenté par un de ses collaborateurs, et de M Arnaud Bellamy-Brown, directeur de l'edom à la Martinique.

Madame Peggy Paviot-Missoudan, représentant le Conseil Régional et Monsieur Fernand Moutou, représentant le conseil général, assistaient également à ces rencontres.

A l'issue de ces travaux, chaque établissement financier a adressé aux représentants du Collectif un courrier par lequel il s'engage à offrir immédiatement, si aucune date n'a été définie dans le courrier, soient des prestations à moindre coût pour tout ou partie de sa clientèle, soient des taux préférentiels pour certaines catégories de clientèle, soient des offres combinées. Cet engagement est annexé au présent protocole, en est partie intégrante et est exécutoire selon les modalités définies ci dessus.

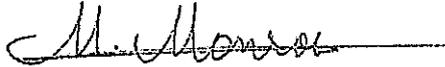
Pour respecter la concurrence entre établissement financier, les récipiendaires s'engagent à ne pas en diffuser publiquement le contenu.

En outre, chaque établissement s'est engagé à offrir à sa clientèle Particuliers, Entreprises, Professionnels et Associations des dispositifs d'accompagnement pour la sortie de crise.

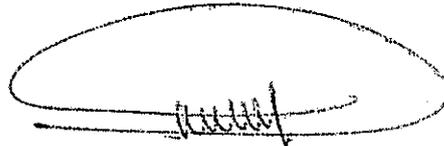
En complément du fait que la tarification bancaire est réglementairement affichée dans chaque établissement et peut donc être consultée par la clientèle, un Observatoire des Conditions Bancaires dans les Départements d'Outre Mer a été mis en place le 5 février 2009 par Madame Lagarde, Ministre de l'Economie. Son administration a été confiée à l'edom et ses conclusions seront publiques. Pour la Martinique elles seront transmises à l'Observatoire des Prix, et un comité de suivi sera mis en place à cet effet.

Fait à Fort de France le 6 mars 2009

Pour le collectif : G-Fibleuil-Biacodon M - MONROSE



Pour la SGBA, groupe de Martinique : Pierre Beaurepaire

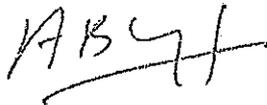


En présence de :

M Luc Clémenté, Conseiller Général

M Jean Claude Faure, représentant M Gérard Hilaire, Trésorier Payeur Général

M Arnaud Bellamy-Brown, Directeur de l'edom



Protocole d'accord sur la tarification bancaire

Les organisations syndicales membres du Collectif du 5 février et les représentants des établissements financiers opérant en Martinique ont tenu deux réunions de concertation les 23 février 2009 et 4 mars 2009 en la présence de M Luc Clémenté, Conseiller général, Maire de Schoelcher, de M Gérard Hilaire, Trésorier Payeur Général de Martinique, représenté par un de ses collaborateurs, et de M Arnaud Bellamy-Brown, directeur de l'ledom à la Martinique.

Madame Peggy Paviot-Missoudan, représentant le Conseil Régional et Monsieur Fernand Hamito, représentant le conseil général, assistaient également à ces rencontres.

A l'issue de ces travaux, chaque établissement financier a adressé aux représentants du Collectif un courrier par lequel il s'engage à offrir immédiatement, si aucune date n'a été définie dans le courrier, soient des prestations à moindre coût pour tout ou partie de sa clientèle, soient des taux préférentiels pour certaines catégories de clientèle, soient des offres combinées. Cet engagement est annexé au présent protocole, en est partie intégrante et est exécutoire selon les modalités définies ci dessus.

Pour respecter la concurrence entre établissement financier, les récipiendaires s'engagent à ne pas en diffuser publiquement le contenu.

En outre, chaque établissement s'est engagé à offrir à sa clientèle Particuliers, Entreprises, Professionnels et Associations des dispositifs d'accompagnement pour la sortie de crise.

En complément du fait que la tarification bancaire est réglementairement affichée dans chaque établissement et peut donc être consultée par la clientèle, un Observatoire des Conditions Bancaires dans les Départements d'Outre Mer a été mis en place le 5 février 2009 par Madame Lagarde, Ministre de l'Economie. Son administration a été confiée à l'ledom et ses conclusions seront publiques. Pour la Martinique elles seront transmises à l'Observatoire des Prix, et un comité de suivi sera mis en place à cet effet.

Fail à Fort de France le 6 mars 2009

Pour le collectif : C Fibleuil-Blacodon **M. MONROSE**



Pour la CEPAC, agence de Martinique : Alain Morfin

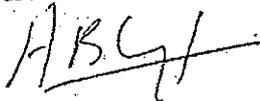


En présence de :

M Luc Clémenté, Conseiller Général

M Jean Claude Faure, représentant M Gérard Hilaire, Trésorier Payeur Général

M Arnaud Bellamy-Brown, Directeur de l'ledom



Avenant au protocole d'accord du 6 mars 2009

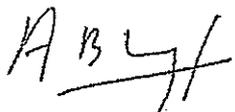
En matière de recrutement, l'établissement financier déclare que rien ne s'oppose à ce qu'à compétence égale, un candidat local soit préféré.

Pour le collectif : C Fibleuil-Blacodon

Pour l'établissement financier :

 **Alain MORFIN**
DIRECTEUR DE REGION

En présence de :



A BELLAMY-BROWN

Avenant au protocole d'accord du 6 mars 2009

En matière de recrutement, l'établissement financier déclare que rien ne s'oppose à ce qu'à compétence égale, un candidat local soit préféré.

Pour le collectif : C Fibleuil-Blacodon

Pour l'établissement financier :

p/le D^r de la Poste
le D^r C. Rancière
J. P. [Signature]
J-M Kienney

En présence de :

ABLY

A BELLAMY-BROWN

Protocole d'accord sur la tarification bancaire

Les organisations syndicales membres du Collectif du 5 février et les représentants des établissements financiers opérant en Martinique ont tenu deux réunions de concertation les 23 février 2009 et 4 mars 2009 en la présence de M Luc Clémenté, Conseiller général, Maire de Schoelcher, de M Gérard Hilaire, Trésorier Payeur Général de Martinique, représenté par un de ses collaborateurs, et de M Arnaud Bellamy-Brown, directeur de l'ledom à la Martinique.

Madame Peggy Paviot-Missoudan, représentant le Conseil Régional et Monsieur Fernand Moutou, représentant le conseil général, assistaient également à ces rencontres.

A l'issue de ces travaux, chaque établissement financier a adressé aux représentants du Collectif un courrier par lequel il s'engage à offrir immédiatement, si aucune date n'a été définie dans le courrier, soient des prestations à moindre coût pour tout ou partie de sa clientèle, soient des taux préférentiels pour certaines catégories de clientèle, soient des offres combinées. Cet engagement est annexé au présent protocole, en est partie intégrante et est exécutoire selon les modalités définies ci dessus.

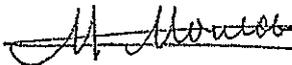
Pour respecter la concurrence entre établissement financier, les récipiendaires s'engagent à ne pas en diffuser publiquement le contenu.

En outre, chaque établissement s'est engagé à offrir à sa clientèle Particuliers, Entreprises, Professionnels et Associations des dispositifs d'accompagnement pour la sortie de crise.

En complément du fait que la tarification bancaire est réglementairement affichée dans chaque établissement et peut donc être consultée par la clientèle, un Observatoire des Conditions Bancaires dans les Départements d'Outre Mer a été mis en place le 5 février 2009 par Madame Lagarde, Ministre de l'Economie. Son administration a été confiée à l'ledom et ses conclusions seront publiques. Pour la Martinique elles seront transmises à l'Observatoire des Prix, et un comité de suivi sera mis en place à cet effet.

Fait à Fort de France le 6 mars 2009

Pour le collectif : C Filleul-Biacodon M. MONROSE



Pour la CRCAMMG : Patrick Gallat



En présence de :

M Luc Clémenté, Conseiller Général

M Jean Claude Faure, représentant M Gérard Hilaire, Trésorier Payeur Général

M Arnaud Bellamy-Brown, Directeur de l'ledom



Protocole d'accord sur la tarification bancaire

Les organisations syndicales membres du Collectif du 5 février et les représentants des établissements financiers opérant en Martinique ont tenu deux réunions de concertation les 23 février 2009 et 4 mars 2009 en la présence de M Luc Clémenté, Conseiller général, Maire de Schoelcher, de M Gérard Hilaire, Trésorier Payeur Général de Martinique, représenté par un de ses collaborateurs, et de M Arnaud Bellamy-Brown, directeur de l'ledom à la Martinique.

Madame Peggy Paviot-Missoudan, représentant le Conseil Régional et Monsieur Fernand Moutou, représentant le conseil général, assistaient également à ces rencontres.

A l'issue de ces travaux, chaque établissement financier a adressé aux représentants du Collectif un courrier par lequel il s'engage à offrir immédiatement, si aucune date n'a été définie dans le courrier, soient des prestations à moindre coût pour tout ou partie de sa clientèle, soient des taux préférentiels pour certaines catégories de clientèle, soient des offres combinées. Cet engagement est annexé au présent protocole, en est partie intégrante et est exécutoire selon les modalités définies ci dessus.

Pour respecter la concurrence entre établissement financier, les récipiendaires s'engagent à ne pas en diffuser publiquement le contenu.

En outre, chaque établissement s'est engagé à offrir à sa clientèle Particuliers, Entreprises, Professionnels et Associations des dispositifs d'accompagnement pour la sortie de crise.

En complément du fait que la tarification bancaire est réglementairement affichée dans chaque établissement et peut donc être consultée par la clientèle, un Observatoire des Conditions Bancaires dans les Départements d'Outre Mer a été mis en place le 5 février 2009 par Madame Lagarde, Ministre de l'Economie. Son administration a été confiée à l'ledom et ses conclusions seront publiques. Pour la Martinique elles seront transmises à l'Observatoire des Prix, et un comité de suivi sera mis en place à cet effet.

Fait à Fort de France le 6 mars 2009.

Pour le collectif : C Fibleu-Blaedon

M. MONROSE

Pour la BNPPM : Alain Tholliez

En présence de :

M Luc Clémenté, Conseiller Général

M Jean Claude Faure, représentant M Gérard Hilaire, Trésorier Payeur Général

M Arnaud Bellamy-Brown, Directeur de l'ledom

ABYL

Protocole d'accord sur la tarification bancaire

Les organisations syndicales membres du Collectif du 5 février et les représentants des établissements financiers opérant en Martinique ont tenu deux réunions de concertation les 23 février 2009 et 4 mars 2009 en la présence de M Luc Clémenté, Conseiller général, Maire de Schoelcher, de M Gérard Hilaire, Trésorier Payeur Général de Martinique, représenté par un de ses collaborateurs, et de M Arnaud Bellamy-Brown, directeur de l'ledom à la Martinique.

Madame Peggy Paviot-Missoudan, représentant le Conseil Régional et Monsieur Fernand Mouto, représentant le conseil général, assistaient également à ces rencontres.

A l'issue de ces travaux, chaque établissement financier a adressé aux membres de la commission, un courrier par lequel il s'engage à offrir immédiatement ou au plus tard début avril, si aucune date n'a été définie dans le courrier, soient des prestations à moindre coût pour tout ou partie de sa clientèle, soient des taux préférentiels pour certaines catégories de clientèle, soient des offres combinées. Cet engagement est annexé au présent protocole, en est partie intégrante et est exécutoire selon les modalités définies ci dessus.

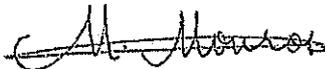
Pour respecter la concurrence entre établissement financier, les récipiendaires s'engagent à ne pas en diffuser publiquement le contenu.

En outre, chaque établissement s'est engagé à offrir à sa clientèle particuliers, Entreprises, Professionnels et Associations des dispositifs d'accompagnement pour la sortie de crise.

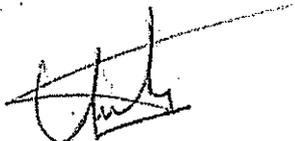
En complément du fait que la tarification bancaire est réglementairement affichée dans chaque établissement et peut donc être consultée par la clientèle, un Observatoire des Conditions Bancaires dans les Départements d'Outre Mer a été mis en place le 5 février 2009 par Madame Lagarde, Ministre de l'Economie. Son administration a été confiée à l'ledom et ses conclusions seront publiques. Pour la Martinique elles seront transmises à l'Observatoire des Prix, et un comité de suivi sera mis en place à cet effet.

Fait à Fort de France le 6 mars 2009

Pour le collectif : C Filleul-Blaedon **M. MONROSE**



Pour la BFC-AG, groupe de Martinique : Huguette Ledoux

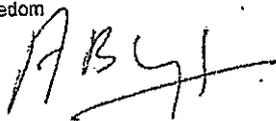


En présence de :

M Luc Clémenté, Conseiller Général

M Jean Claude Faure, représentant M Gérard Hilaire, Trésorier Payeur Général

M Arnaud Bellamy-brown, Directeur de l'ledom



Protocole d'accord sur la tarification bancaire

Les organisations syndicales membres du Collectif du 5 février et les représentants des établissements financiers opérant en Martinique ont tenu deux réunions de concertation les 23 février 2009 et 4 mars 2009 en la présence de M Luc Clémenté, Conseiller général, Maire de Schoelcher, de M Gérard Hilaire, Trésorier Payeur Général de Martinique, représenté par un de ses collaborateurs, et de M Arnaud Bellamy-Brown, directeur de l'ledom à la Martinique.

Madame Peggy Paviot-Missoudan, représentant le Conseil Régional et Monsieur Fernand Mouto, représentant le conseil général, assistaient également à ces rencontres.

A l'issue de ces travaux, chaque établissement financier a adressé aux représentants du Collectif un courrier par lequel il s'engage à offrir immédiatement, si aucune date n'a été définie dans le courrier, soient des prestations à moindre coût pour tout ou partie de sa clientèle, soient des taux préférentiels pour certaines catégories de clientèle, soient des offres combinées. Cet engagement est annexé au présent protocole, en est partie intégrante et est exécutoire selon les modalités définies ci dessus.

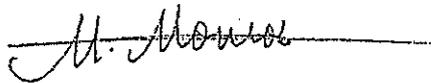
Pour respecter la concurrence entre établissement financier, les récipiendaires s'engagent à ne pas en diffuser publiquement le contenu.

En outre, chaque établissement s'est engagé à offrir à sa clientèle Particuliers, Entreprises, Professionnels et Associations des dispositifs d'accompagnement pour la sortie de crise.

En complément du fait que la tarification bancaire est réglementairement affichée dans chaque établissement et peut donc être consultée par la clientèle, un Observatoire des Conditions Bancaires dans les Départements d'Outre Mer a été mis en place le 5 février 2009 par Madame Lagarde, Ministre de l'Economie. Son administration a été confiée à l'ledom et ses conclusions seront publiques. Pour la Martinique elles seront transmises à l'Observatoire des Prix, et un comité de suivi sera mis en place à cet effet.

Fait à Fort de France le 6 mars 2009

Pour le collectif : C Fibleuil-Blacodon **M. MONROSE**



Pour la BDAF, groupe de Martinique : Daniel Germé

po. Jean-Marc VAREZ
Directeur Général

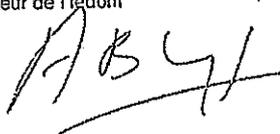
Daniel GERME
Directeur de Groupe Multi-marchés
Martinique/Guyane

En présence de :

M Luc Clémenté, Conseiller Général

M Jean Claude Faure, représentant M Gérard Hilaire, Trésorier Payeur Général

M Arnaud Bellamy-Brown, Directeur de l'ledom



Protocole d'accord sur la tarification bancaire

Les organisations syndicales membres du Collectif du 5 février et les représentants des établissements financiers opérant en Martinique ont tenu deux réunions de concertation les 23 février 2009 et 4 mars 2009 en la présence de M Luc Clémenté, Conseiller général, Maire de Schoelcher, de M Gérard Hilaire, Trésorier Payeur Général de Martinique, représenté par un de ses collaborateurs, et de M Arnaud Bellamy-Brown, directeur de l'ledom à la Martinique.

Madame Peggy Pavlot-Missoudan, représentant le Conseil Régional et Monsieur Fernand Mounto, représentant le conseil général, assistaient également à ces rencontres.

A l'issue de ces travaux, chaque établissement financier a adressé aux représentants du Collectif un courrier par lequel il s'engage à offrir immédiatement, si aucune date n'a été définie dans le courrier, soient des prestations à moindre coût pour tout ou partie de sa clientèle, soient des taux préférentiels pour certaines catégories de clientèle, soient des offres combinées. Cet engagement est annexé au présent protocole, en est partie intégrante et est exécutoire selon les modalités définies ci dessus.

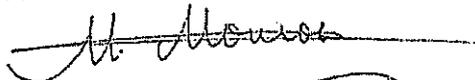
Pour respecter la concurrence entre établissement financier, les r cipients, s'engagent   ne pas en diffuser publiquement le contenu.

En outre, chaque  tablissement s'est engag    offrir   sa client le Particuliers, Entreprises, Professionnels et Associations des dispositifs d'accompagnement pour la sortie de crise.

En compl ment du fait que la tarification bancaire est r glementairement affich e dans chaque  tablissement et peut donc  tre consult e par la client le, un Observatoire des Conditions Bancaires dans les D partements d'Outre Mer a  t  mis en place le 5 f vrier 2009 par Madame Lagarde, Ministre de l'Economie. Son administration a  t  confi e   l'ledom et ses conclusions seront publiques. Pour la Martinique elles seront transmises   l'Observatoire des Prix, et un comit  de suivi sera mis en place   cet effet.

Fait   Fort de France le 6 mars 2009

Pour le collectif : G. Fibleau-Biacodon **M. MONROSE**



Pour la FCMAG : Louis Crusol, Pr sident

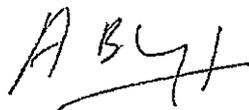


En pr sence de :

M Luc Cl ment , Conseiller G n ral

M Jean Claude Faure, repr sentant M G rard Hilaire, Tr sorier Payeur G n ral

M Arnaud Bellamy-Brown, Directeur de l'ledom



Avenant au protocole d'accord du 6 mars 2009

En matière de recrutement, l'établissement financier déclare que rien ne s'oppose à ce qu'à compétence égale, un candidat local soit préféré.

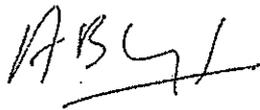
Pour le collectif : C Fibleuil-Blacodon

Pour l'établissement financier :



C CRUSOL

En présence de :



A BELLAY-BROWN